

Classes de dangers

Consignes de comportement

1 faible

Il est impossible d'exclure totalement la naissance de petits incendies. Ceux-ci ont toutefois besoin d'un gros apport d'énergie. La foudre ne provoque pas toujours un incendie.

La vitesse de propagation du feu est généralement lente.

Ne pas jeter inconsidérément de mégots de cigarettes et autres allumettes.

2 limitée

Des incendies peuvent éclater spontanément. La foudre ne provoque que rarement un incendie de surface.

La vitesse de propagation du feu est lente à modérée.

Ne pas jeter inconsidérément de mégots de cigarettes et autres allumettes.

Surveiller en permanence les feux pour grillades et éteindre immédiatement les flammèches.

3 marqué

Des allumettes enflammées et des flammèches de feux pour grillades peuvent provoquer un incendie. La foudre peut aussi provoquer des incendies de surface.

La vitesse de propagation du feu est grande en terrain ouvert et moyenne en forêt.

Ne faire des grillades qu'aux endroits prévus à cet effet.

Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches.

Se conformer impérativement aux instructions des autorités locales.

4 fort

Des allumettes enflammées, des flammèches de feux pour grillades et la foudre provoquent très vraisemblablement un incendie.

La vitesse de propagation est grande aussi en forêt.

Ne faire du feu pour des grillades que dans des foyers fixes et avec la plus grande prudence. Y renoncer complètement par fort vent.

Ne pas faire d'autres feux.

Se conformer impérativement aux instructions des autorités locales.

5 très fort

Un feu peut se déclarer à n'importe quel moment.

La vitesse de propagation est très grande en terrain ouvert comme en forêt.

Ne pas faire de feu, ni pour des grillades ni pour toute autre raison.

Se conformer impérativement aux instructions et interdictions des autorités locales.

Interdictions de faire du feu

Indication : pour les régions concernées, les interdictions de faire du feu incluent toujours également les feux d'artifice ainsi que l'interdiction de toute activité qui pourrait générer des flammèches. Les interdictions sont émises par les préfetures.

Interdiction de faire du feu en forêt ou à proximité

Il est interdit de faire du feu en forêt ou à proximité de la forêt. Une distance de 200 m fait foi pour la notion de proximité.

Interdiction de faire du feu en plein air

Il est interdit de faire du feu en forêt ou en plein air.

